

Le ministre de la Santé et de la Prévention à l'écoute d'APH

Action Praticiens Hôpital (APH), union de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH) et d'Avenir Hospitalier (AH), a été reçue le jeudi 25 août par François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention.



L'entrevue s'est déroulée de manière cordiale, franche et directe et a duré un peu plus d'une heure. Il est vrai que le ministre n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il a été président de SAMU-Urgences de France (SUdF) pendant de nombreuses années, organisation membre d'Avenir Hospitalier et donc d'APH.

Nous avons pu balayer l'ensemble des sujets qui nous préoccupent en ce moment à savoir la reprise des quatre ans d'ancienneté pour les PH nommés avant octobre 2020, la revalorisation de la permanence des soins (PDS), l'attractivité de l'hôpital public pour l'ensemble des personnels qui y travaillent, la gouvernance et l'organisation des établissements publics de santé, mais aussi de notre système de santé, le dialogue social et la place des organisations syndicales de PH dans cet ensemble.

Les représentants d'APH ont clairement insisté sur la nécessaire reprise des 4 années d'ancienneté perdues pour certains PH dans les mesures Ségur. Le Ministre a bien reconnu qu'il s'agissait d'une injustice, et que cette erreur est également reconnue par le gouvernement et le Président de la République. Par ailleurs le dégel du point d'indice a « oublié » la revalorisation de l'IESPE et des jours de CET, qui ne sont pas indexés dans les textes réglementaires. APH a demandé la pérennisation des mesures sur les majorations des gardes en intégrant

les astreintes en attendant de réelles discussions et négociations sur la PDS promises par les précédents ministres depuis plusieurs années. La problématique des retraites des PH et des PU-PH a également été abordée pour que les praticiens hospitaliers soient mieux considérés dans la représentativité de cette instance.

Nous n'avons, bien sûr, eu aucune promesse, sauf celle que l'ensemble de ces sujets seraient mis sur la table des discussions et qu'il était urgent d'innover dans la mise en place et la construction du dialogue social. L'écoute a été réelle, attentive et bienveillante.

APH restera vigilant et ferme sur ces mesures d'attractivité, qui doivent être prises de toute urgence et de manière pérenne, afin de redonner confiance et envie aux praticiens de choisir et de rester dans le service public hospitalier.

APH exige l'ouverture immédiate de négociations sur la permanence des soins pour régler définitivement ce dossier qui impacte la qualité de vie des hospitaliers. La reprise des 4 ans d'ancienneté pour tous les praticiens nommés avant 2020 dont l'instruction est quasiment finalisée sera également un sujet qui devra être traité en urgence si le Conseil d'État venait à rejeter notre recours.

Jean-François Cibien, Carole Poupon, Yves Rébufat